

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 38 (1912)
Heft: 23

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

incessants, sépare la mécanique abstraite de ses applications; c'est ce que faisait déjà remarquer *Poncelet*, dans son *Introduction à la Mécanique industrielle*, et la difficulté n'a pas diminué depuis son temps. Les résistances de toute espèce que les corps naturels opposent à leur déformation ou à leur mouvement viennent sinon démentir d'une manière complète, du moins modifier profondément les résultats purement théoriques. D'ailleurs, lorsqu'on remplace un objet réel par les systèmes plus simples que les fondateurs de la mécanique abstraite ont envisagés, on voit qu'on pourrait tout aussi bien adopter beaucoup d'autres conceptions; à vrai dire, l'expérience seule détermine dans quel sens doit s'exercer à cet égard notre intuition. Il est donc très justifié, tout au moins dans l'enseignement technique, de donner le pas aux considérations expérimentales sur les déductions rationnelles. Il convient même de montrer dès le début comment on tire de l'expérience tous les principes et de s'attacher surtout à faire acquérir aux élèves l'habitude du raisonnement rapide, que l'esprit ne formule pas dans tous ses éléments, comme quand on sent déjà l'évidence d'un théorème avant de l'avoir démontré. C'est cette méthode, quelque peu hérétique dans notre pays, qui a été développée avec un grand talent par M. John Perry, dans le livre remarquable que nous présentons aux lecteurs français. Il l'a créée pendant les quatre années qu'il a passées au Japon (1875-1878), comme professeur au Collège impérial des ingénieurs; il l'a mûrie ensuite en Angleterre, lorsqu'il est venu enseigner au Collège technique de Finsbury (1882). L'apparition de son ouvrage en 1897 a été l'origine d'un vif mouvement de réforme dans l'enseignement technique à tous les degrés des pays de langue anglaise. M. John Perry insiste d'une manière presque passionnée, à toutes les pages de son livre, sur le caractère que doit prendre nécessairement l'étude de la mécanique appliquée, il ne veut pas qu'on donne aux élèves cette préparation exclusivement théorique, dont l'insuffisance leur inspire plus tard une sorte d'éloignement pour les vérités positives de la science. Il veut que leur instruction soit solide, capable de porter des fruits dès leurs premiers pas professionnels, appuyée sur des données réelles et des chiffres exacts. M. John Perry a été l'un des meilleurs disciples de Lord Kelvin, le grand savant anglais qu'il a pris pour modèle, il n'étudie donc pas les questions où la recherche mathématique a pu venir en aide aux praticiens et l'on verra qu'il a su très largement introduire, dans son exposition, tous les résultats utiles auxquels les théoriciens sont parvenus; mais il reste toujours un mécanicien d'intuition, qui substitue l'esprit de finesse à l'esprit de géométrie et n'abandonne jamais la vision réelle des faits».

Société suisse des ingénieurs et architectes.

*Circulaire du Comité central aux Sections
de la Société suisse des ingénieurs et architectes.*

CHERS COLLÈGUES,

Le 1^{er} novembre 1908 l'assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs et architectes a stipulé « Les principes à observer dans l'organisation des concours d'architecture », qui en relativement peu de temps se sont introduits partout et ont contribué beaucoup à régler cette question.

Depuis longtemps déjà le besoin s'est fait sentir d'établir des *normes pour les concours des ingénieurs*, telles qu'elles sont déjà depuis assez longtemps en usage dans les pays voisins de la Suisse. L'assemblée des délégués du 11 décembre 1910, à Aarau, a chargé le Comité central de préparer un projet à cet égard. La commission nommée dans ce but se compose des membres suivants: MM. *Peter H.*, directeur, Zurich, président; *Lüchinger J.-M.*, 1^{er} ingénieur, Zurich; *Imer-Schneider*, ingénieur, Genève; *Maillart*, ingénieur, Zurich; *Schrafl*, directeur, Lucerne; *Studer Hugo*, directeur, Zurich; *Wenner*, ingénieur de la ville, Zurich.

Le résultat des délibérations de la Commission et du Comité central, le projet du 20 février 1912, a été envoyé aux sections, aux autorités cantonales et à l'Association des villes, en les priant de nous dire leur avis. A la suite le Comité central, après avoir examiné les différentes propositions au sujet de changements qui paraissaient désirables, a fait le 25 octobre 1912 un projet définitif que nous soumettrons à l'assemblée des délégués du 14 décembre 1912, à Olten.

Ci-joint veuillez trouver le nombre nécessaire d'exemplaires du projet et les tenir à la disposition des membres de votre Section.

Des propositions de changements à apporter à ce projet doivent être en possession du Comité central *au plus tard le 7 décembre 1912.*

Recevez, chers Collègues, nos salutations sincères.

Pour le Comité central de la Société suisse
des ingénieurs et architectes :

Le Président,
H. PETER.

Le Secrétaire,
A. HERRY, ing.

Zurich, 7 novembre 1912.

*Circulaire du Comité central aux Sections
de la Société suisse des ingénieurs et architectes.*

CHERS COLLÈGUES,

L'assemblée générale des délégués du 26 août 1911, à St-Gall, a chargé le Comité central d'examiner la question du *placement des employés* et d'en faire un rapport et des propositions à la prochaine assemblée des délégués.

En principe on s'était trouvé d'accord que pareille institution serait à recommander notre Société, puisqu'il y aurait lieu d'en attendre non seulement des services appréciables pour les employés et les patrons, mais surtout aussi un nombre croissant de nouveaux membres.

Quant à l'*organisation du placement*, des propositions précises n'ont pas été faites lors de la dernière assemblée des délégués.

Le Comité central, après en avoir conféré longuement, a décidé de proposer qu'on s'entende avec la Société des anciens étudiants de l'Ecole fédérale polytechnique afin de procéder en commun avec elle pour le « placement » qui s'étendrait aux techniciens et au personnel technique adjoint.

Une organisation pour le placement établie sur pareille base, offre entre autres l'avantage principal d'éviter la concurrence d'une société de collègues avec laquelle nous avons des relations amicales, le nombre d'offres et de demandes augmentera, ce qui améliorera les chances de succès et rendra les patrons plus indépendants des bureaux de placement qui existent déjà.

Des pourparlers réitérés entre les délégués de notre Société avec ceux de la Société amie ont eu pour résultat les *projets d'un contrat et d'un règlement*, projets qui fixent les principes d'une organisation pour le placement. Le contrat et le règlement sont encore à approuver par le Comité de la Société des anciens étudiants de l'Ecole fédérale polytechnique.

Nous soumettrons les deux Minutes à l'assemblée des délégués du 14 décembre 1912, à Olten.

Des propositions de modifications doivent être adressées par écrit au Comité central, *au plus tard jusqu'au 7 décembre 1912*.

Recevez, chers Collègues, nos sincères salutations.

Pour le Comité central de la Société suisse
des ingénieurs et architectes :

<i>Le Président,</i>	<i>Le Secrétaire,</i>
H. PETER.	A. HERRY, ing.

Zurich, le 29 novembre 1912.

P.-S. — Les exemplaires ont été distribués directement aux membres de votre Section.

*Circulaire du Comité central aux Sections
de la Société suisse des ingénieurs et architectes.*

CHERS COLLÈGUES,

Dans l'assemblée des délégués du 14 décembre prochain à Olten, vous entendrez un rapport sur la situation de la publication de « *La Maison bourgeoise en Suisse* », et pour cette raison nous estimons que des détails à ce sujet seront d'un intérêt général.

Pour cette même assemblée on nous met en perspective la possibilité de présenter le second volume de l'ouvrage « *Genève* ».

Nous attirons encore votre attention spéciale sur le fait que « *La Maison bourgeoise* » n'a pas seulement pour but les publications connues, mais qu'il s'agit principalement de collectionner des illustrations anciennes et modernes, dessins, lithographies, photographies, etc., de maisons bourgeoises, de rues et de cours intéressants, pour les classer soigneusement dans une archive. Dans ce but des photographies d'amateurs seront aussi les bienvenues.

La Commission de « *La Maison bourgeoise* » verrait avec plaisir que les Sections se prononcent à l'occasion de l'assemblée sur ce qu'elles voudront et pourront contribuer prochainement.

C'est maintenant le moment d'activer cette œuvre et le matériel que les Sections sont à même de fournir devrait dès à présent rentrer successivement.

Les Sections qui seront les premières à faire leur choix des sujets qui entrent en question et celles qui voudront les premières se charger de réunir le matériel, faire des croquis, prendre des vues, etc., auront la satisfaction de voir publier en premier lieu les fruits de leur travail.

Nous invitons donc les Sections à vouloir déjà faire lors de l'assemblée des délégués un petit rapport sur ce qu'elles ont déjà de prêt, sur leurs préparatifs et sur les documents qu'ils comptent fournir successivement dans l'intérêt d'une belle publication.

Pour le Comité central de la Société suisse
des ingénieurs et architectes :

<i>Le Président,</i>	<i>Le Secrétaire,</i>
H. PETER.	A. HERRY, ing.

Zurich, le 29 novembre 1912.

*Circulaire du Comité central aux Sections
de la Société suisse des ingénieurs et architectes.*

CHERS COLLÈGUES,

Une subvention fédérale de Fr. 5 000.—, pour une période de 10 ans ayant été accordée à notre Société, *la reprise de la tâche de l'organisation et de la publication de la « Maison bourgeoise en Suisse »* paraît assurée; nous estimons qu'il convient mieux de préciser le règlement qui régit les compétences et les responsabilités du Comité central et de la Commission de la « *Maison bourgeoise* ».

Ensuite de pourparlers et de conférences avec la Commission de la « *Maison bourgeoise* », le règlement de cette Commission a été arrêté le 26 novembre 1912, projet que nous soumettrons à l'assemblée des délégués du 14 décembre 1912.

En principe la teneur de ce règlement s'accorde avec l'organisation existante. Le règlement se borne à statuer les quelques points essentiels laissant à la Commission une liberté aussi large que possible, tout en réservant au Comité central l'influence qui lui appartient.

Les exemplaires ont été distribués directement aux membres de votre Section.

Des amendements éventuels sont à présenter par écrit au Comité central, *au plus tard jusqu'au 7 décembre 1912*.

Recevez, chers Collègues, nos salutations sincères.

Pour le Comité central de la Société suisse
des ingénieurs et architectes :

<i>Le Président,</i>	<i>Le Secrétaire,</i>
H. PETER.	A. HERRY, ing.

Zurich, le 29 novembre 1912.

**Concours pour l'étude
d'un projet d'Hôtel communal, au Locle.**

Rapport du jury.

Le Conseil communal du Locle a ouvert un concours entre les architectes suisses, ou domiciliés en Suisse, pour la composition des plans de l'hôtel de ville à édifier à l'Avenue du Technicum au Locle.

Il a arrêté le 3 avril 1912 le programme pour ce concours.

Le jury, nommé par le Conseil communal pour l'examen des projets et la distribution des prix, a été composé de 3 membres savoir :

MM. Edouard Joos, architecte, à Berne; Eugène Jost, architecte, à Lausanne; Eugène Colomb, architecte, à Neuchâtel.

A ce jury ont été adjoints, à titre consultatif :

MM. Albert Piguët, président du Conseil communal du Locle; Fritz Huguenin-Jacot, membre de l'administration du Bureau de contrôle du Locle; Edouard Rochedieu, directeur